

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2008

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 228

présenté par
M. Piron, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 36

Substituer au mot :

« mixtes »,

les mots :

« d'économie mixte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.